

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20260229

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 37	

### Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN  
PROLONGATION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DU POSTE**

Vu la délibération de la commune de Bessé-sur-Braye n°202601DL011 du 29 janvier 2026,  
Vu la délibération de la commune de Saint Calais n°230524-05 du 24 mai 2023,  
Vu la délibération de la commune de Vibraye n° 2026-017 du 2 février 2026,  
Vu les conventions de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain en date du 10 mai 2022 et du 6 février 2024,

Le programme Petites Villes de Demain, soutenu par la Banque des Territoires, s'étant sur la période 2020-2026. Le dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

La dernière convention de partenariat, d'une durée de 18 mois (du 11/09/2023 au 10/03/2025), avait été établie entre la Communauté de Communes et les communes de Bessé-sur-Braye, Saint Calais et Vibraye, définissant les modalités de pratique et de financement du poste de Chef de projet Petites Villes de Demain :

- Mise à disposition aux trois communes d'un Chef de projet Petites Villes de Demain par la Communauté de Communes, porteuse du projet,

- Remboursement de la charge salariale du Chef de projet Petites Villes de Demain, par les trois communes, à part égale, après déduction des subventions perçues,

Afin d'assurer la continuité des missions exercées par le chef de projet, il est proposé de prolonger le partenariat jusqu'au 31/12/2026 dans les conditions de financement suivantes :

Date d'attribution	Charge salariale arrondie * €	Subvention		Participation BESSÉ SUR BRAYE		Participation SAINT CALAIS		Participation VIBRAYE		Total €
		Taux %	Montant €	Taux %	Montant €	Taux %	Montant €	Taux %	Montant €	
01/03/2026 au 31/12/2026	37 704	75%	28 278	8.33%	3 142	8.33%	3 142	8.33%	3 142	37 704
Coût 10 mois	37 704		28 278		3 142		3 142		3 142	37 704

\*Selon réglementation en vigueur au 01/01/2026

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la prolongation de partenariat et de financement de poste du chef de projet Petites Villes de Demain jusqu'au 31/12/2026 comme décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

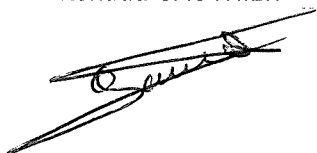
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS